

# HONFLEUR



## HONFLEUR

### Secteur du Bassin du Centre

#### 1/ Description du site

Situé au nord d'Honfleur, le bassin du Centre est un ancien bassin d'un hectare comblé et occupé par un espace de stationnement. Celui-ci est à proximité immédiate du quartier Saint Léonard, près du port et du bassin de l'est.

L'objet de cette orientation d'aménagement et de programmation est de permettre le recensement de ce bassin. Autour de cet espace, il sera possible d'accueillir des logements, des commerces en rez-de-chaussée et une halle aux poissons.

**Principes généraux d'aménagement des secteurs de projets à prendre en compte :**

**PRINCIPE 1** : L'intégration qualitative dans le paysage des futures opérations d'aménagement

**PRINCIPE 3** : Promouvoir une densification par des formes urbaines acceptable

**PRINCIPE 4** : Maintenir les espaces d'agrément, les espaces de respiration au sein du tissu urbain

**PRINCIPE 5** : S'inspirer des principes du bioclimatisme et de la construction durable dans les nouveaux aménagements



	<b>SECTEUR</b>
<b>Echéancier</b>	Long terme
<b>Forme urbaine privilégiée</b>	Habitat mixte
<b>Programmation</b>	
<b>Superficie</b>	2,6 ha
<b>Densité</b>	21 lgts/ha
<b>Nombre de logements envisagé</b>	100 logements minimum
<b>Dont logements sociaux</b>	50% minimum

### 3/ Principes d'accès et de desserte

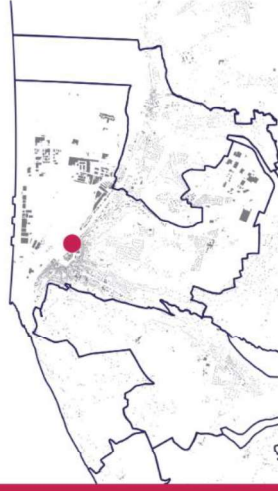
- L'aménagement de ce secteur se fera sur la base des voies de desserte déjà existantes quai Lepaulmier, quai de la Tour.
- La voirie le long du bassin sera réservée aux mobilités actives.
- Un espace de stationnement conséquent sera prévu à proximité de ce secteur.

### 4/ Principes urbanistiques et architecturaux

- Au vu de la superficie du secteur et de sa proximité avec le centre-ville, une plus grande mixité de formes urbaines est attendue (logements collectif, maisons de villes, ...).
- Des activités économiques et équipements publics pourront s'installer en rez-de-chaussée (comme des commerces, services, artisans, ...).
- Un équipement en lien avec l'activité de la pêche pourra également prendre place près du bassin.
- Les nouvelles constructions le long du bassin du Centre devront s'intégrer de manière harmonieuse et respecter les caractéristiques architecturales du centre-ville d'Honfleur.

### 5/ Principes paysagers et environnementaux

- Des espaces verts et des aménagements paysagers viendront accompagner les différentes dessertes et liaisons du site.
- Une attention sera portée à l'aménagement paysager le long du bassin du Centre.
- Pour prendre en compte les risques d'inondation et de submersion marine, des mesures seront prises dès la construction des nouvelles habitations (prévoir une zone de refuge aux étages, surélever le premier plancher, ...).

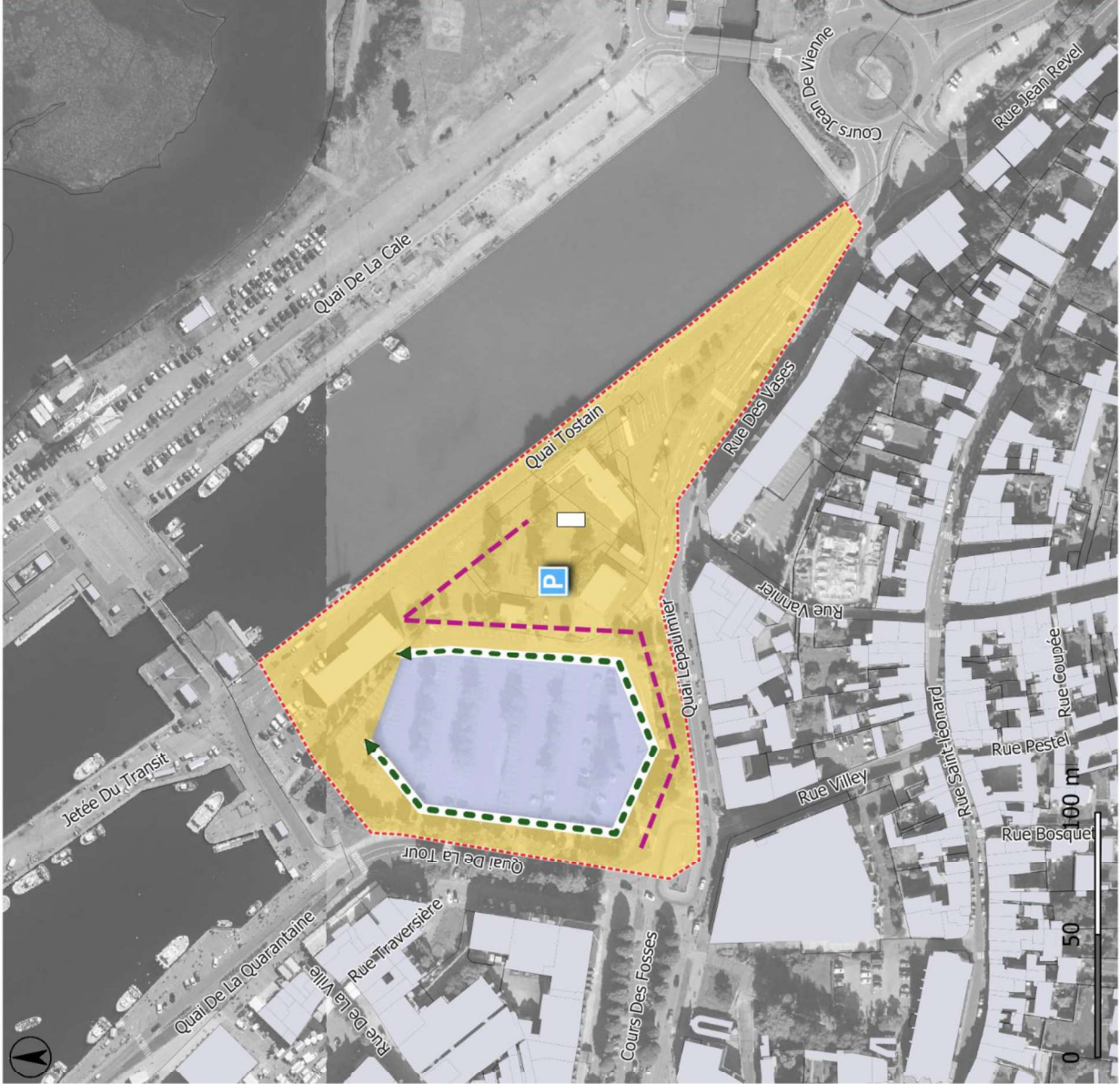


- Périmètre de l'OAP
- Habitat
- Pièce d'eau
- Mode doux structurant
- Front bâti avec activité en RDC
- Aire de stationnement public



Citadia Conseil  
Juin 2023  
IGN BD Ortho 2020  
Cadastre PCI 2021

### Secteur du Bassin du Centre



# HONFLEUR

## Secteur Jacques Cartier

### 1/ Description du site

Situé au sud de Honfleur, le long de l'avenue Jacques Cartier, le secteur couvre une surface 2 ha.

Actuellement, le terrain est occupé par une exploitation agricole.

**Principes généraux d'aménagement des secteurs de projets à prendre en compte :**

**PRINCIPE 1 :** L'intégration qualitative dans le paysage des futures opérations d'aménagement

**PRINCIPE 3 :** Promouvoir une densification par des formes urbaines acceptable

**PRINCIPE 4 :** Maintenir les espaces d'agrément, les espaces de respiration au sein du tissu urbain

**PRINCIPE 5 :** S'inspirer des principes du bioclimatisme et de la construction durable dans les nouveaux aménagements

**PRINCIPE 6 :** Garantir la bonne gestion des eaux pluviales



## 2/ Programmation

	<b>SECTEUR</b>
Echéancier	Court terme
Forme urbaine privilégiée	Habitat mixte
<b>Programmation</b>	
Superficie	2 ha
Densité	21 lgts/ha
Nombre de logements envisagé	42 logements minimum
Dont logements sociaux	Entre 50 et 60 % minimum

## 3/ Principes d'accès et de desserte

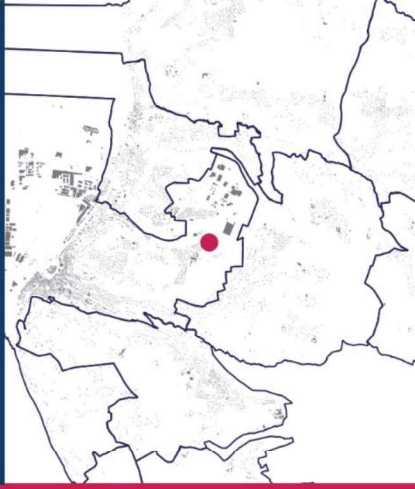
- La zone bénéficiera de deux accès au niveau de l'avenue Jacques Cartier.
- Des liaisons seront prévues pour rejoindre les cheminements doux de l'autre côté de l'avenue Jacques Cartier.

## 4/ Principes urbanistiques et architecturaux

- Au vu de la densité prévue sur le secteur, une mixité des formes urbaines est attendue. Cette mixité des formes pourra prendre la forme de logements pavillonnaires individuels et groupés, intermédiaires voire des petits collectifs.
- Les constructions seront implantées de manière à limiter le vis-à-vis avec le voisinage.

## 5/ Principes paysagers et environnementaux

- Les compositions paysagères, arbres et haies existantes devront être intégrées dans l'aménagement. Elles pourront être restaurées et/ou complétées par de nouvelles essences. Elles pourront être altérées uniquement pour permettre les accès au secteur.
- Des espaces verts et des aménagements paysagers viendront accompagner les différentes dessertes et liaisons du site.



Périmètre de l'OAP



Habitat



Haie paysagère à créer ou à préserver

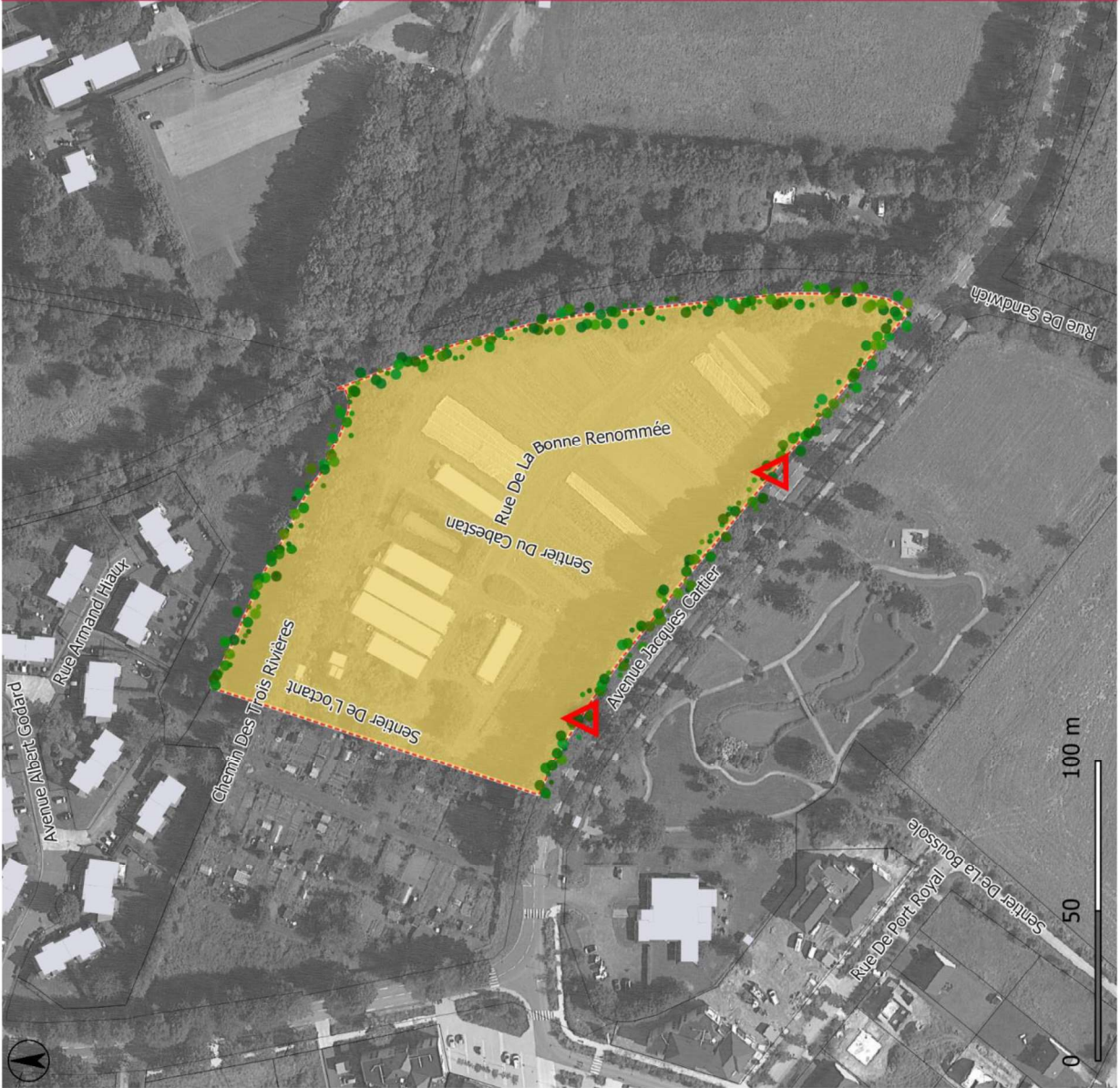


Accès principal



Citadia Conseil  
Juin 2023  
IGN BD Ortho 2020  
Cadastré PCI 2021

Secteur Jacques Cartier



# HONFLEUR

## Secteur du Labrador

### 1/ Description du site

Situé au sud de Honfleur, le long de l'avenue du Labrador, le secteur couvre une surface 2,7 ha et borde le lycée polyvalent Albert Sorel. Des habitations en face de la zone bordent l'avenue. Ces habitations ne sont pas visibles depuis celle-ci puisqu'elles sont entourées par des haies.

**Principes généraux d'aménagement des secteurs de projets à prendre en compte :**

**PRINCIPE 1 :** L'intégration qualitative dans le paysage des futures opérations d'aménagement

**PRINCIPE 2 :** Préserver et valoriser les entrées de villes par un aménagement des axes de circulation principaux

**PRINCIPE 3 :** Promouvoir une densification par des formes urbaines acceptable

**PRINCIPE 4 :** Maintenir les espaces d'agrément, les espaces de respiration au sein du tissu urbain

**PRINCIPE 5 :** S'inspirer des principes du bioclimatisme et de la construction durable dans les nouveaux aménagements

**PRINCIPE 6 :** Garantir la bonne gestion des eaux pluviales





## 2/ Programmation

	<b>SECTEUR</b>
<b>Echéancier</b>	Long terme
<b>Forme urbaine privilégiée</b>	Habitat mixte
<b>Programmation</b>	
<b>Superficie</b>	2,6 ha
<b>Densité</b>	30 lgts/ha
<b>Nombre de logements envisagé</b>	70 logements minimum
<b>Dont logements sociaux</b>	50% minimum

## 3/ Principes d'accès et de desserte

- La zone bénéficiera de deux accès au niveau de l'avenue du Labrador.
- Des cheminements doux seront à prévoir pour faciliter l'accès au lycée Albert Sorel et au collège Alphonse Allais.
- Chaque nouveau logement construit bénéficiera d'1,5 places de stationnement. Dans la mesure du possible, les places seront perméables.

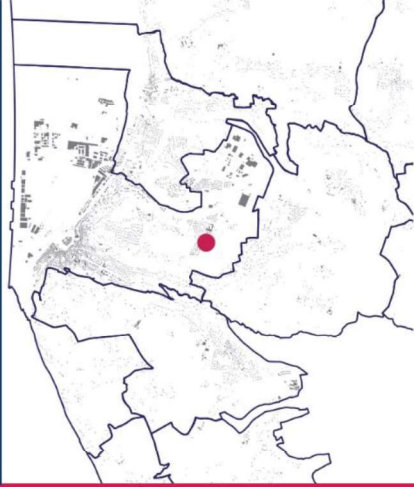
## 4/ Principes urbanistiques et architecturaux

- La proximité de l'équipement structurant du lycée et du collège permet d'envisager une plus grande mixité de formes urbaines sur ce secteur notamment avec des logements individuels, intermédiaires et/ou collectifs.
- Les constructions seront implantées de manière à limiter le vis-à-vis avec le voisinage.
- D'un point de vue architectural, les façades rappelleront le style normand. L'utilisation de matériaux biosourcés est encouragée.

## 5/ Principes paysagers et environnementaux

- Les compositions paysagères et haies existantes devront être intégrées dans l'aménagement. Elles pourront être restaurées et/ou complétées par de nouvelles essences. Elles pourront être altérées uniquement pour permettre les accès au secteur.
- La création d'une frange paysagère permettra d'assurer une transition entre l'espace urbain et l'espace agricole voisin.
- Des noues paysagères pourront être aménagées.

# Honfleur



## Secteur du Labrador



Périmètre de l'OAP

Habitat

Mode doux structurant

Haie paysagère à créer ou à préserver

Frange naturelle paysagère

Accès principal

Citadia Conseil  
 Juin 2023  
 IGN BD Ortho 2020  
 Cadastre PCI 2021



## HONFLEUR

### Secteur de la Terre Neuve

#### 1/ Description du site

Situé au sud de Honfleur, le site borde l'avenue de Terre Neuve et assure la jonction entre deux espaces déjà urbanisés. Le secteur couvre une surface de 4 ha.

**Principes généraux d'aménagement des secteurs de projets à prendre en compte :**

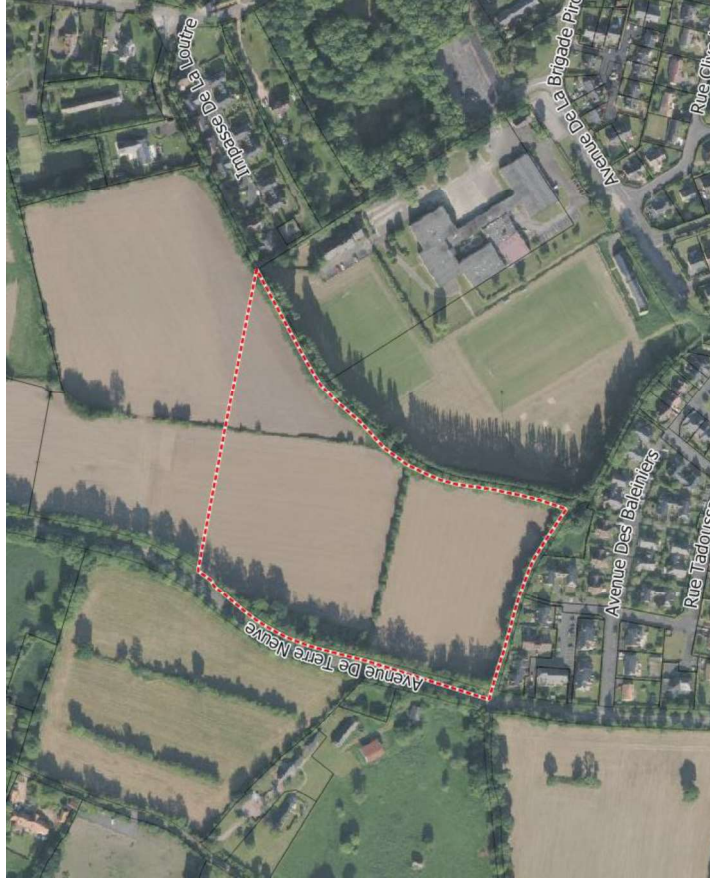
**PRINCIPE 1 :** L'intégration qualitative dans le paysage des futures opérations d'aménagement

**PRINCIPE 3 :** Promouvoir une densification par des formes urbaines acceptable

**PRINCIPE 4 :** Maintenir les espaces d'agrément, les espaces de respiration au sein du tissu urbain

**PRINCIPE 5 :** S'inspirer des principes du bioclimatisme et de la construction durable dans les nouveaux aménagements

**PRINCIPE 6 :** Garantir la bonne gestion des eaux pluviales



## 2/ Programmation

	<b>SECTEUR</b>
Echéancier	Long terme
Forme urbaine privilégiée	Habitat mixte
Programmation	
Superficie	4 ha
Densité	21 lgts/ha
Nombre de logements envisagé	15 logements minimum

## 3/ Principes d'accès et de desserte

- Le secteur sera accessible par l'avenue de Terre Neuve.
- Des cheminements doux seront à prévoir vers les quartiers limitrophes, vers le collège Alphonse Allais, les équipements sportifs, et vers le manoir du désert et le site de régie maraîchère.
- Les places de stationnement seront perméables et permettront l'infiltration des eaux pluviales.
- Près des voies d'accès, les fossés seront enherbés.

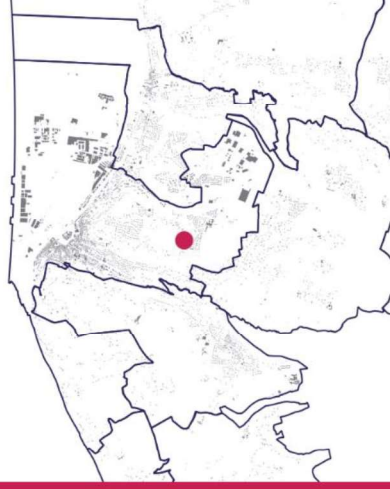
## 4/ Principes urbanistiques et architecturaux

- La proximité de l'équipement structurant du collège permet d'envisager une plus grande mixité de formes urbaines sur ce secteur notamment avec des logements individuels, intermédiaires et/ou collectifs.
- En plus de l'habitat, des équipements compatibles pourront également s'installer, notamment des équipements scolaires et une cuisine municipale. Des équipements de loisirs, sportifs pourront également s'implanter à proximité de ces équipements scolaires avec des espaces de stationnement adaptés à ces équipements.
- Les bâtiments ne pourront dépasser la hauteur de R+C.
- Les teintes et matériaux choisis devront s'intégrer avec l'environnement du secteur. Des toitures à pentes ou toitures végétalisées seront encouragées notamment sur les équipements publics.
- Les bâtiments construits respecteront les principes du bioclimatisme. L'utilisation de matériaux biosourcés est par conséquent encouragée.

- Les implantations des constructions seront aménagées de manière à créer des espaces d'intimité et à limiter le vis-à-vis avec le voisinage par des décalages et des décrochés dans les volumes.

## 5/ Principes paysagers et environnementaux

- Les compositions paysagères et haies existantes seront intégrées dans l'aménagement, dans la mesure du possible. Elles pourront être restaurées et/ou complétées par de nouvelles essences. Elles pourront être altérées uniquement pour permettre les accès au secteur.
- Un élargissement de la haie d'une épaisseur de 25 mètres sera réalisé sur le côté ouest et nord du secteur. Différentes strates pourront être réparties sur cette longueur (arborée, arbustive, buissonnante, herbacée).
- Les cours des équipements scolaires seront végétalisés (50% minimum).
- Des espaces verts et des aménagements paysagers viendront accompagner les différentes dessertes et liaisons du site.



Secteur de la Terre Neuve



Périmètre de l'OAP

Habitat

Equipement d'intérêt collectif  
et service public

Espace naturel

Mode doux structurant

Haie paysagère à créer ou à préserver

Accès principal

Citadia Conseil  
Juin 2023  
IGN BD Ortho 2020  
Cadastrre PCI 2021

